



# S.I.A.E.P. du Haut-Bois

## Chavannes-sur-l'Étang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Étang  
Tél : 03 89 25 23 99 – Fax : 09 81 38 51 96  
E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

-----  
**Séance du 21 mars 2016**  
-----

Compte rendu affiché le 24 mars 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-et-un mars à vingt heures, le Conseil syndical du SIAEP du Haut-Bois s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale en date du sept mars deux mil seize, sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président.

Conseillers présents :

MM. DIEFFENBACHER Cyril, FEBER Laurent, FREYBURGER Ludovic, GASSMANN Vincent, KANMACHER Michel, SCHACHERER Emmanuel, SCHAFFNER Marc.

Absent excusé :

M. GUIGON Xavier suppléé par DIEFFENBACHER Cyril.

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire du SIAEP du Haut-Bois.

Le Président ouvre la séance à vingt heures, dans la salle des séances de la Mairie de Chavannes-sur-l'Étang.

M. Vincent GASSMANN est désigné secrétaire de séance.

<b>POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2015</b>
--

Le Président rappelle les points débattus et délibérés par le Conseil lors de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

<b>POINT 2. FINANCES</b>
--------------------------

#### **2.1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

##### Délibération n° 2016-1

CONSIDERANT QUE M. Emmanuel SCHACHERER, Vice-Président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT QUE M. Jean-Pierre THEVENOT, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Emmanuel SCHACHERER pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

**APPROUVE le compte administratif 2015** s'établissant comme suit:

**Fonctionnement:**

Recettes: 136 413.13€  
Dépenses: 97 804.71€

**Investissements:**

Recettes: 59 315.52€  
Dépenses: 49 177.42€  
Restes à réaliser (dépenses): 20 367.13€

**2.2. COMPTE DE GESTION 2015**

Délibération n° 2016-2

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **APPROUVE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2015**. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Délibération n° 2016-3

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, CONSTATANT QUE le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 129 387.99€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement** comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat à affecter	<b>129 387.99</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution d'investissement N-1	<b>-12 368.49</b>
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>	
1. Affectation en réserve R1068 Investissemen	<b>12 368.49</b>
2. Report de fonctionnement R 002	<b>117 019.50</b>

**2.4. ANNULATION DE DETTES**

Délibération n° 2016-4

VU le jugement de clôture pour insuffisance d'actif du 11 février 2011 de la SARL NPI (NEYER PICQUET);

VU la demande de M. Le Trésorier en date du 7 décembre 2015 d'annuler la facture émise au nom de la SARL NPI (NEYER PICQUET) ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention :

**DECIDE d'annuler** la facture émise au nom de la SARL NPI (NEYER PICQUET) pour **un montant de 505.50€**,

**DECIDE d'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2016.

## **2.5. BUDGET PRIMITIF 2016**

### Délibération n° 2016-5

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE le budget primitif 2016** qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 251 702.50€

Section d'investissement : 426 990.99€

<b>POINT 3. TRAVAUX</b>
-------------------------

### **3.1. TRAVAUX RUE DE RETZWILLER**

Le Président présente le plan des travaux arrêté par le bureau d'études BEREST suite aux enquêtes de branchement.

Le Vice-Président précise que les travaux devraient démarrer début avril et qu'il va contacter l'entreprise Bossert à ce sujet.

### **3.2. TRAVAUX RUE DU JURA**

Le Président explique que des travaux d'aménagement sont actuellement en cours rue du Jura et que des travaux de remplacement des branchements d'eau et d'installation d'une vanne d'isolement sont à envisager afin d'améliorer le réseau et la situation dans cette rue.

### Délibération n° 2016-6

CONSIDERANT les travaux d'aménagement actuellement en cours rue du Jura,

CONSIDERANT que des travaux de remplacement des branchements et d'installation d'une vanne d'isolement permettraient d'améliorer la situation dans la rue,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser les travaux de remplacement des branchements et d'installation d'une vanne d'isolement rue du Jura pour un montant prévisionnel de 53 370.29€ TTC

- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2315 du budget primitif 2016.

<b>POINT 4. CONVENTION DE MAINTENANCE ITRON</b>
---

Suite à l'acquisition du portable de relevé, la société ITRON propose une convention de maintenance.

### Délibération n° 2016-7

CONSIDERANT l'acquisition du portable de relevé Anyquest handheld,

CONSIDERANT que la société ITRON propose une convention de maintenance concernant l'équipement et le logiciel,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de souscrire une convention de maintenance, pour une durée de trois ans, pour un montant annuel de 359.16 € HT la première année puis 499.20 € HT les deux années suivantes, réactualisable annuellement par référence et proportionnellement aux variations de l'indice ICHT-IME,
- AUTORISE le Président à signer la convention.

<b>POINT 5.            DIVERS ET COMMUNICATION</b>
--

- Le Président fait état de l'avancement de l'installation des compteurs d'eau à télé-relevé. Tous les compteurs ont été installés à Elbach. Une partie des compteurs a été installée à Chavannes, dans le lotissement.
- Le Président informe l'assemblée que le déshydrateur du réservoir d'eau est tombé en panne. Le syndicat est en attente d'un devis du fournisseur pour le remplacer.
- Un seule fuite depuis le début d'année, rue d'Alsace à Chavannes.
- Le Vice-président : Il existe des colliers de détection de fuites qui s'installent sur les branchements et indiquent s'il y a une fuite. Pourquoi ne pas en installer sur les nouveaux branchements ?

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22h30.

Le Président,  
Jean-Pierre THEVENOT.



# S.I.A.E.P. du Haut-Bois

## Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang  
Téléphone / Fax : 03 89 25 23 99  
E-mail : [mairiechavannesetang@wanadoo.fr](mailto:mairiechavannesetang@wanadoo.fr)

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 21 MARS 2016

**Point 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015**

**Point 2 : Finances**

- 2.1. Compte administratif 2015 - Délibération n° 2016-1
- 2.2. Compte de gestion 2015 - Délibération n° 2016-2
- 2.3. Affectation des résultats 2015 - Délibération n° 2016-3
- 2.4. Annulation de dettes - Délibération n° 2016-4
- 2.5. Budget primitif 2016 - Délibération n° 2016-5

**Point 3. Travaux**

- 3.1. Rue de Retzwiller
- 3.2. Rue du Jura - Délibération n° 2016-6

**Point 4. Convention de maintenance Itron**

Délibération n° 2016-7

**Point 5. Divers et communications**

Laurent FEBER	
Ludovic FREYBURGER	
Vincent GASSMANN	
Xavier GUIGON	Excusé-Suppléé par Cyril DIEFFENBACHER
Michel KANMACHER	
Emmanuel SCHACHERER	
Marc SCHAFFNER	
Cyril DIEFFENBACHER	